



**Pasquier Nicolas, Péclard Cédric**

Présence des produits phytosanitaires et de leurs métabolites dans nos cours d'eau et eaux souterraines

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

04.12.19

DAEC

**Dépôt**

Une étude de l'Eawag<sup>1</sup> publiée en avril 2019, sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le cadre de l'observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA), montre une fois de plus que certains cours d'eau sont fortement pollués par des produits phytosanitaires (PPh). Les concentrations de certaines substances dans les petits ruisseaux sont pendant plusieurs mois par an si élevées qu'elles représentent un risque d'atteinte chronique voire mortelle pour les organismes aquatiques. Notre eau potable, souvent issue des eaux souterraines, est également concernée.

L'OSAV a procédé récemment à une réévaluation des risques du chlorothalonil et de ses produits issus de dégradations — appelés métabolites. Certains de ces métabolites sont dits pertinents et pour certains d'entre eux un danger pour la santé ne peut pas être exclu. Suite à cette réévaluation, certains métabolites pertinents du chlorothalonil ont été détectés dans plusieurs sources d'eau potable dans la Broye fribourgeoise et vaudoise ainsi que dans le canton de Soleure. Les conséquences liées à la détection de tels métabolites dans les eaux de consommation peuvent s'avérer problématique, par la mise hors service des sources contaminées avec le risque de répercussions financières importantes liées à une nouvelle planification de la distribution de l'eau potable, la commune de Belmont-Broye en a fait l'amère expérience !

Les eaux souterraines, qui fournissent 80 % de l'eau potable consommée en Suisse, sont une ressource indigène de première importance. Une campagne de mesures conjointement menée par la Confédération et les cantons (NAQUA<sup>2</sup>) montre que les résidus de PPh nuisent durablement à la qualité des eaux souterraines. Le nombre de points de mesure où des substances actives de PPh ou leurs métabolites ont été décelés dans les eaux souterraines dépasse largement les 50 %. Comme les eaux souterraines restent longtemps dans le sous-sol et que les substances de synthèse ne s'y décomposent pratiquement pas, les substances problématiques ne sont guère éliminées. C'est pourquoi l'ordonnance sur la protection des eaux stipule que les eaux souterraines ne doivent pas contenir de substances de synthèse persistantes. Pourtant, avec près d'une centaine de substances, la palette de substances étrangères présentes dans les eaux souterraines est aujourd'hui énorme, dont certaines comme le chlorothalonil et le chlorpyrifos méritent une attention particulière.

<sup>1</sup> <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-74500.html>

<sup>2</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/communiqu/anzeige-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-76075.html>

Les études et les chiffres le confirment : le problème est de taille. C'est pourquoi nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Les analyses effectuées dans le cadre de l'étude de l'Eawag couvraient différents sites et cours d'eau. Les résultats de cette étude sont-ils représentatifs de l'état des petits cours d'eau dans notre canton ?
2. Quels captages d'eau potable du canton sont contaminés par des produits phytosanitaires ou des métabolites ? Quelle est la proportion des captages contaminés dans le canton ?
3. Sur la base des résultats de la campagne de mesures NAQUA, quels captages d'eau potable du canton peuvent potentiellement être menacés par des produits phytosanitaires ou des métabolites ?
4. Depuis quand le chlorothalonil et ses métabolites pertinents sont-ils recherchés dans les captages d'eau potable du canton ? Est-il systématiquement dépisté à chaque analyse d'eau ? Quelles substances sont détectées et dans quelles concentrations ?
5. En août 2019, l'OSAV annonça que l'autorisation des produits contenant du chlorothalonil serait retirée d'ici le début de l'automne 2019.<sup>3</sup> Ces produits sont-ils actuellement encore en vente dans le canton ? Si oui, pour quelles raisons et pour quelles utilisations ?
6. Quels autres produits phytosanitaires et quels autres métabolites se trouvent dans nos eaux souterraines, notre eau potable et les cours d'eau de notre canton, en quelle quantité et quelle est leur provenance ?
7. A quels endroits (points de mesure) les eaux souterraines, l'eau potable et les eaux de surface font l'objet de mesures ? Depuis quand et à quels intervalles de telles mesures sont-elles effectuées ?
8. Quels produits phytosanitaires et quels métabolites sont habituellement recherchés dans les cours d'eau ainsi que dans les eaux souterraines et l'eau potable du canton ?
9. Connaît-on tous les métabolites (de PPh) qui sont problématiques d'un point de vue écotoxicologique et/ou toxicologique ?
10. Que font les autorités cantonales pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface des produits phytosanitaires et de leurs métabolites ? Comment l'application de l'art. 3 de la LEaux (devoir de diligence) peut-elle être garantie alors que les PPh et leurs métabolites sont hautement persistants, qu'en même temps le nombre de substances étrangères augmente, et que, lors de réévaluation par les autorités sanitaires, les risques concernant certaines substances sont parfois revus à la hausse (par exemple pour le chlorothalonil et ses métabolites) ?
11. Les règles relatives à la protection des eaux, tels que les zones de protection des eaux souterraines (S1, S2, S3), les secteurs Au et Ao de protection des eaux, sont-elles toujours d'actualité au vu de la problématique grandissante des produits phytosanitaires détectés ?
12. Quelles mesures ont déjà été prises pour éliminer les sources de pollution connues ?

---

<sup>3</sup> <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>